

CGV-040925

UNIVERSITÉ DE MONCTON

172^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 25 septembre 2004

de 8 h 30 à 11 h 40

Bibliothèque Rhéa-Larose

Campus d'Edmundston

PRÉSENCES

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Édith Léger	Sud-Est
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Alida Léveillé-Brown	Nord-Est
Christian Boudreau	Étudiant (Moncton)	Yves Martin	Professeur (Edmundston)
Marcel Bujold	Extérieur du NB (Carleton)	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Pauline Roy	Nord-Est
Raymond Chiasson	Nord-Est	<u>Invités et invitées</u>	
Simone Comeau-Geddry	Atlantique (NS)	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Paul D'Astous	Sud-Est	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Paul Deguire	Professeur (Moncton)	Armand Caron, vice-recteur	Shippagan
Robert Després	Sud-Est	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Colette Landry Martin, secrétaire générale (SG)	U de M
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)		
Cédric Landry	Étudiant (Shippagan)		
Vicky Landry	Étudiante(Edmundston)		
Ronald LeBreton	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)		

ABSENCES MOTIVÉES : Aubrey Cormier, Bernice Doiron Chiasson

ABSENCE : Ludger Blier

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7.	CORRESPONDANCE	4
8.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-040619	4
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)	4
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
11.	OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION	5
12.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-040830 ET CEX-040830 (EXTRAORDINAIRE)	6
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	6
	13.1 CEX-040830	6
	13.1.1 Doyen des études - Campus d'Edmundston	6
	13.1.2 Directrice - École de science infirmière	6
	13.2 CEX-040830 (extraordinaire)	6
	13.2.1 Médaille d'honneur	6
14.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040505	7
15.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	7
	15.1 Évaluation des programmes de deuxième cycle en technologie de l'information (Certificat et diplôme)	7
16.	RÉGIMES DE RETRAITE - PRÊT BANCAIRE	8
17.	MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DES RÉGIMES DE RETRAITE	9
18.	RATIFICATION DE CONVENTIONS COLLECTIVES	9
19.	NOMINATIONS - COMITÉS DU CONSEIL	10
	19.1 Comité de finance	10
	19.2 Comité de vérification	11
	19.3 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	11
20.	POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES	11
21.	RAPPORT SUR LES ADMISSIONS	11
22.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-040820	12
23.	AFFAIRES NOUVELLES	12
24.	PROCHAINE RÉUNION	12
25.	CLÔTURE	12

DOCUMENTS	13
Document A : Ordre du jour	A(1)
Document B : Rapport du recteur et vice-chancelier	B(1-12)
Document C : Objectifs triennaux de l'Équipe de direction	C(1-36)
Document D : Procès-verbal CCJ-040505	D(1-26)
Document E : Régime de retraite - prêt bancaire	E(1)
Document F : Modifications aux règlements des régimes de retraite (professeures, professeurs et bibliothécaires)	F(1-7)
Document G : Modifications aux règlements des régimes de retraite (personnel de soutien, techniciens et personnel administratif et professionnel)	G(1-7)
Document H : Points saillants de la nouvelle entente entre l'Université de Moncton et l'ABPPUM	H(1-2)
Document I : Nominations - Comités du Conseil	I(1-4)
Document J : Politique de sélection des cadres - directrice, directeur d'école intégrée	J(1-2)
Document K : Rapport sur les admissions	K(1-11)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le nouveau président souhaite la bienvenue aux membres à cette 172^e séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 8 h 30.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres de se recueillir quelques instants avant de commencer la réunion.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres suivants : **Simone Comeau-Geddry** de la Nouvelle-Écosse; **Annie C. Daneault** de la région du Nord-Ouest; **Conrad Ferguson** de Frédéricton; et **Pauline Roy** de la région du Nord-Est.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

R : 01-CGV-040925

Paul D'Astous, appuyé par Marcel Bujold, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Aucune.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-040619

Correction : À la page 19, rubrique 22.1, la dernière phrase devrait se lire : Le Comité de finance a autorisé l'emprunt de 2,2 M \$.

R : 02-CGV-040925

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Édith Léger, propose :

« Que le procès-verbal CGV-040619 soit adopté tel que corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

Aucune.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document B, p. 1-12

Le recteur présente le contenu de son rapport qui porte sur les volets suivants : a) les dossiers prioritaires (la Campagne Excellence, les négociations, inscriptions/rentrée, développement des infrastructures, les programmes, dossier de la formation médicale); b) activités et événements divers (sondage Maclean's, chaire de recherche du Canada, la Fondation St-Louis-Maillet, Téléapprentissage, fête de la musique, prix de reconnaissances); c) bilan des objectifs 2003-2004 (la mission de l'Université de Moncton, le financement, la population étudiante).

Un membre demande si les subventions du gouvernement sont ajustées en fonction du taux d'inflation.

Le recteur et vice-chancelier explique la formule de financement qui est en deux volets soit la subvention fixe qui équivaut à 75 % et le reste en subvention variable. Celle-ci est calculée sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants et en comparaison avec les autres universités. L'inflation ne fait pas partie de ce calcul.

R : 03-CGV-040925

Gaston Poitras, appuyé par Cédric Landfry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le Rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

11. OBJECTIFS TRIENNAUX DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Voir le Document C, p. 1-36

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente les objectifs de l'Équipe de direction. Il souligne que ce sont les activités prévues pour l'année 2004-2005 dans le cadre du plan triennal 2004-2007. Il précise que le document renferme le contexte menant aux objectifs, les objectifs réunis autour de huit thèmes ainsi que les moyens d'actions et enfin un résumé des travaux réalisés pendant l'année 2003-2004. Il tient à souligner l'appui de l'Équipe de direction dans l'élaboration de ce document.

La discussion qui s'ensuit soulève les points suivants.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton dit être rassuré par les propos du recteur et vice-chancelier par rapport à l'article paru dans l'Acadie Nouvelle par le président de la SAANB où il soulevait la question de l'importance pour l'Université de Moncton d'avoir recours aux tribunaux pour faire connaître sa spécificité francophone afin d'obtenir un meilleur financement. Le professeur poursuit en soulignant l'impact de l'Université de Moncton dans son milieu et sa notoriété à travers le pays. Selon lui, pour maintenir ce cap, le financement doit continuer car il n'est pas adéquat.

Le recteur et vice-chancelier réitère ses propos face à l'article en disant que le financement de l'Université ne doit pas passer par une poursuite judiciaire. L'Université a déjà un financement particulier, mais il faut continuer les efforts pour l'augmenter.

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton questionne le sens de l'objectif 3.3 lié à l'évaluation des modalités pour l'établissement des droits de scolarité et surtout en ce qui concerne la révision des pratiques existantes dans d'autres universités.

Le recteur et vice-chancelier mentionne que l'Université veut faire l'inventaire de comment les autres universités structurent les droit de scolarité et ensuite analyser les informations.

11. **OBJECTIFS TRIENNAUX DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION (suite)**

R : 04-CGV-040925

Marcel Bujold, appuyé par Raymond Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les objectifs triennaux (2004-2007) de l'Équipe de direction de l'Université de Moncton - Année universitaire 2004-2005. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

12. **RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-040830 ET CEX-040830 (EXTRAORDINAIRE)**

R : 05-CGV-040925

Marcel Bujold, appuyé par Gaston Poitras, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-040930 et CEX-040830 (extraordinaire). »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

13. **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)**

13.1 **CEX-040830**

13.1.1 **Doyen des études - Campus d'Edmundston**

R : 06-CGV-040925

Yvon Fontaine, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

*« Que **Jacques-Paul Couturier** soit nommé doyen des études par intérim au Campus d'Edmundston pour un mandat de six mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

13.1.2 **Directrice de l'École de science infirmière**

R : 07-CGV-040925

Yvon Fontaine, appuyé par Christian Boudreau, propose :

*« Que **Suzanne Harrison-Savoie** soit nommée directrice par intérim de l'École de science infirmière pour un mandat de 6 mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

13.2 **CEX-040830 (extraordinaire)**

13.2.1 **Médaille d'honneur**

R : 08-CGV-040925

Pauline Banville-Pérusse, appuyée par Raymond Chiasson, propose :

*« Que la médaille d'honneur de l'Université de Moncton soit attribuée à **Dennis Savoie**. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-040505

Voir le Document D, p. 1-26

R : 09-CGV-040925

Édith Léger, appuyée par Yvon Fontaine, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-040505. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**15.1 Évaluation des programmes de deuxième cycle en technologie de l'information (Certificat et diplômes)**

R : 10-CGV-040925

Ronald LeBreton, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

Attendu que les programmes de deuxième cycle en technologie de l'information sont offerts selon la formule d'autofinancement;

attendu que les inscriptions additionnelles à ces programmes proviennent d'une clientèle à temps partiel;

attendu que l'Éducation permanente a le mandat de répondre aux besoins de la clientèle à temps partiel et fonctionne selon la formule de l'autofinancement;

attendu que selon la pratique, les programmes de certificat et de diplôme sont normalement offerts à temps partiel;

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de deuxième cycle en technologie de l'information :

1. *que la Faculté des sciences, en collaboration avec l'Éducation permanente, clarifie les objectifs des programmes en technologie de l'information dans le but de préciser le niveau de la formation offerte aux étudiantes et étudiants et de s'assurer que la publicité relative à ces programmes est conforme à la formation offerte;*
2. *que la Faculté des sciences révise les programmes en technologie de l'information en tenant compte des points suivants :*
 - a) *la possibilité de diriger l'offre des programmes en technologie de l'information vers une clientèle à temps partiel et à plein temps;*
 - b) *l'introduction d'une plus grande flexibilité face aux langages de programmation exigés, ainsi que le suggère l'examineur externe;*
 - c) *le déplacement du cours de systèmes d'information (TEIN6203) à un moment du programme où les étudiantes et étudiants ont déjà acquis une base de programmation;*

15.1 **Évaluation des programmes de deuxième cycle en technologie de l'information (Certificat et diplômes)** (suite)

R : 10-CGV-040925 (suite)

3. *que la Faculté des sciences étudie la possibilité d'offrir la formation CISCO aux étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle en informatique afin de répondre à un besoin auquel ces derniers tentent de répondre en s'inscrivant au programme du diplôme qui ne leur est pas destiné;*
4. *que la Faculté des sciences, en collaboration avec l'Éducation permanente, et le Bureau d'enseignement coopératif voient à offrir aux étudiantes et étudiants du Diplôme d'études supérieures en technologie de l'information – internat coopératif une gamme de stages appropriés à leur formation. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

16. RÉGIMES DE RETRAITE - PRÊT BANCAIRE

Voir le Document E, p. 1

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que les caisses de retraite de l'Université sont déficitaires tant sur une base continue que du déficit de solvabilité. L'Université est responsable des déficits. Le manque à gagner pour palier à la contribution normale de l'employeur pour 16 mois, soit du 1^{er} janvier 2004 au 30 avril 2005 est de 4 828 900 \$. La Banque Nationale est prête à offrir un prêt de ce montant sans garantie à l'exception de l'autorisation du Conseil des gouverneurs.

Suivant ces explications, les membres offrent les commentaires suivants :

- < les municipalités ont le même problème que l'Université et font beaucoup de pression auprès du gouvernement afin de ne pas être assujetties au règlement de solvabilité;
- < si en théorie il est peu probable que l'Université ferme ses portes, il faut toutefois faire attention car d'autres entreprises ont fermé et leurs employés ont eu des problèmes. La prudence dicterait qu'il faudrait avoir des régimes solvables;
- < l'indice de longévité des membres des caisses de retraite est plus élevé qu'il l'était auparavant. Dans quelques années, il sera nécessaire que les taux d'intérêt augmentent pour assurer la solvabilité du régime.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus d'Edmundston s'interroge sur la nécessité que l'Université soit assujettie à la Loi stipulant la solvabilité du régime.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton demande ce que serait l'impact d'une hausse des intérêts sur le régime et si d'autres fonds de retraite universitaire sont dans la même situation que celui de l'Université de Moncton.

Le recteur et vice-chancelier souligne que l'évaluation actuarielle du régime est basée sur un rendement de 7 %. Tout rendement supérieur à ceci est positif. Le gestionnaire du portefeuille est très performant, mais le marché n'est pas très fort. Quant aux régimes des autres universités, certains sont en très grande difficulté.

Un membre demande des précisions quant aux conditions du prêt.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines précise que le taux d'intérêt est le taux préférentiel plus .25 %.

16. RÉGIMES DE RETRAITE - PRÊT BANCAIRE (suite)**R : 11-CGV-040925**

Marcel Bujold, appuyé par Ronald LeBreton, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise la direction de l'Université de Moncton à contracter un prêt bancaire évalué à 4 828 900 \$ pour couvrir la contribution supplémentaire de l'employeur aux caisses de retraite. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

17. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DES RÉGIMES DE RETRAITE

Voir le Document F, p. 1-7 et le Document G, p. 1-7

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique que ces modifications sont nécessaires en raison des changements apportés à la Loi. Le Comité de placement en a été saisi et suggère au Conseil des gouverneurs de les adopter.

Un membre se renseigne à savoir si des employés ressortissants qui quittent l'Université peuvent transférer le montant acquis dans le régime à un régime dans un autre pays et si oui, selon quelle valeur.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines mentionne que l'Université n'a pas d'entente avec des institutions d'autres pays. La valeur de rachat des acquis est basée sur la valeur actuarielle.

R : 12-CGV-040925

Yves Martin, appuyé par Raymond Chiasson, propose :

« Le Conseil des gouverneurs adopte l'avenant no. 29 (Régime de pension des professeurs, professeures et bibliothécaires de l'Université de Moncton) et l'avenant no. 31 (Régime de pension pour le personnel de soutien, techniciens et le personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

18. RATIFICATION DE CONVENTIONS COLLECTIVES

Voir le Document H, p. 1-2

La seule convention collective à ratifier est l'entente entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton.

Le représentant des professeures et professeurs du Campus de Moncton présente quelques commentaires par rapport à la situation entourant l'acceptation de l'offre de l'Université. L'ABPPUM a ratifié l'entente à 56 % en raison d'un certain nombre de craintes concernant l'attribution des crédits de dégrèvement. D'abord la décision du dégrèvement passe des mains de la FESR aux doyennes et doyens. Ceci pose un danger dans le sens que les pressions budgétaires pourraient donner comme résultat des coupures dans les crédits de dégrèvement. Plusieurs personnes qui ont présentement six crédits de dégrèvement et qui n'ont pas de subvention risquent de descendre à trois crédits. La préservation des acquis est basée sur une réserve de crédits non attribués. Cette réserve sera attribuée au mérite par un comité qui vient d'être formé. Le corps professoral a passablement évolué et est formé davantage de jeunes professeures et professeurs qui veulent faire de la recherche et ceci affectera la réserve à la longue. Compte tenu de ce qui précède, le représentant demande que l'Université se prononce sur les volets suivants :

- < une estimation du nombre de crédits potentiels additionnels;
- < l'engagement financier envers le nouveau système de crédits;
- < un mécanisme pour assurer le maintien des acquis.

18. RATIFICATION DE CONVENTIONS COLLECTIVES (suite)

Le recteur et vice-chancelier souligne que l'Université n'aurait pas donné son accord à l'entente si elle n'avait pas eu la certitude de pouvoir s'acquitter de son engagement. Le nouveau régime présente beaucoup plus de certitude et est moins aléatoire. Aussi, la banque de crédits en réserve seront distribués par un comité. Là aussi, il y a plus de certitude à cette approche. Du côté de l'administration, il y a un prix attaché à cela.

Les professeurs s'absentent pour cette partie de la réunion.

Le recteur et vice-chancelier résume les points saillants de l'entente tels que présentés dans le document distribué. Ceux-ci touchent les salaires, les autres conditions salariales, la charge de travail, les conditions de travail, les chargées et chargés d'enseignement II, les chargées et chargés d'enseignement clinique et une nouvelle catégorie de chercheuse et chercheur. Sur le plan monétaire, il ajoute que le tout a été négocié à l'intérieur du mandat reçu du Conseil des gouverneurs.

Le représentant des étudiantes et étudiants du Campus de Moncton demande si cette nouvelle entente aura un impact sur les droits de scolarité.

Selon le recteur et vice-chancelier, les projections des droits de scolarité sont à l'intérieur de ce qui a été annoncé publiquement, c'est-à-dire qu'ils ne dépasseront pas la moyenne nationale.

D'autres membres commentent sur les possibilités de coupure pour financer la nouvelle convention et sur le nouveau régime pour engager des professeurs ou professeurs temporaires.

Pour le financement, ajoute le recteur et vice-chancelier, les deux premières années sont déjà budgetées. Quant aux deux dernières années, il y a une série de facteurs à examiner, mais il est certain qu'il faudra rationaliser. En ce qui concerne le nouveau régime des professeurs et professeurs temporaires, celui-ci accorde plus de flexibilité à l'Université.

R : 13-CGV-040925

Yvon Fontaine, appuyé par Édith Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs ratifie l'entente conclue entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

Le recteur et vice-chancelier remercie le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ainsi que les membres de l'équipe de négociation (Terrance LeBlanc, Charles Bourque, Jean-Guy Ouellette et Zénon Chiasson) pour leur excellent travail dans ce dossier. Il remercie aussi le Conseil des gouverneurs de sa confiance.

Pause de 11 h à 11 h 10.

19. NOMINATIONS - COMITÉS DU CONSEIL

Voir le Document I, p. 1-4

19.1 Comité de finance

R : 14-CGV-040925

Mises en candidature :

Paul D'Astous Proposé par Jean-Guy Finn

Lise Bastarache

Proposé par Jean-Guy Finn

Paul D'Astous et Lise Bastarache sont élus membres du Comité de finance.

19.2 Comité de vérification

R : 15-CGV-040925

Mises en candidature :

Pauline Banville-Pérusse
Conrad Ferguson

Proposé par Jean-Guy Finn
Proposé par Jean-Guy Finn

Pauline Banville-Pérusse et **Conrad Ferguson** sont élus membres du Comité de vérification.

Le président du Comité de gouvernance, Jean-Guy Finn, mentionne que le Comité a l'intention d'étudier la composition du Comité de finance et du Comité de vérification afin de mieux distinguer les membres de ces deux comités.

19.3 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

R : 16-CGV-040925

Mise en candidature :

Annie C. Daneault

Proposée par Jean-Guy Finn

Annie C. Daneault est élue membre du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.

20. POLITIQUE DE SÉLECTION DES CADRES

Voir le Document J, p. 1-2

R : 17-CGV-040925

Marcel Bujold, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la modification à la Politique de sélection des cadres concernant le poste de directrice, directeur d'école intégrée. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

21. RAPPORT SUR LES ADMISSIONS

Voir le Document K, p. 1-11

Le recteur et vice-chancelier explique les statistiques d'inscriptions. Il soulève entre autres une légère augmentation dans l'ensemble de l'Université pour une quatrième année consécutive et que le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux a aussi augmenté.

Quelques membres soulèvent des questions par rapport à la comptabilisation des étudiantes et étudiants à temps partiel dans les statistiques, si les inscriptions en foresterie comprennent les admissions au nouveau programme en agroforesterie et dans quelles facultés se trouvent principalement les étudiantes et étudiants internationaux.

En réponse à ces questions, le recteur et vice-chancelier explique qu'il est toujours plus difficile au début de l'année de comptabiliser les inscriptions à temps partiel parce que le début du semestre n'est pas toujours le même pour les études à temps partiel. Les cours sont souvent offerts plus tard dans le semestre et en fin de semaine. Les admissions en foresterie comprennent les deux programmes. Il y a 16 nouvelles admissions en sciences forestières et six en agroforesterie. Les étudiantes et étudiants internationaux sont inscrits surtout en administration, ingénierie et sciences forestières. Il y en a quelques-uns dans d'autres domaines.

22. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-040820

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne deux dossiers importants de la réunion du Sénat académique. Le Sénat a adopté une politique d'éthique de la recherche auprès des êtres humains. Par ailleurs, l'étude du document sur la reconfiguration des programmes a été reportée en raison de certaines modifications à apporter au document et qui n'ont pu être effectuées à temps pour la réunion.

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

24. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le samedi 4 décembre à 9 h à Moncton, précédée du souper de Noël le 3 décembre.

25. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 40.

Contresigné le _____

Jeannot Castonguay, président

Colette Landry Martin, secrétaire générale